

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Pailions

OBJET :

Convention entre le Sivom
Val de Banquière et la CCPP
pour le maintien de l'accueil
d'enfants à l'accueil de loisirs
de Contes

L'un deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Absents : Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

Décision n° 22 03 19

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse, rappelle que, lors du conseil communautaire du 16 décembre 2021, il avait été proposé une convention entre la commune de Châteauneuf-Villevieille et la communauté de communes pour le maintien de l'accueil des enfants de Châteauneuf-Villevieille à l'accueil de loisirs de Contes jusqu'au 31 juillet 2022.

Suite à une réunion en préfecture en date du 1^{er} mars 2022, les parties se sont accordées pour que le conventionnement se fasse directement entre la communauté de communes et le Sivom Val de Banquière à qui la commune de Châteauneuf Villevieille a adhéré pour la compétence petite enfance et enfance jeunesse.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire une convention entre le Sivom Val de Banquière et la communauté de communes, afin de maintenir l'accueil des enfants de Châteauneuf-Villevieille à l'accueil de loisirs OCJC de Contes du 1^{er} janvier 2022 au 6 avril 2022.

Cette convention aura notamment pour but de définir les conditions financières entre les parties pour assurer l'accueil de ces enfants.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Adopte** la convention telle qu'annexée à la présente délibération.
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0



**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**